



Monsieur le président,  
Mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée ministérielle,

Nous voici enfin réunis pour cette nouvelle représentation du CHSCT-M. Nous espérons que nous continuerons à travailler conjointement pour le bien collectif. Côté syndical, nous avons démontré que nous savions nous unir pour les causes communes depuis le début d'année, alors nous croyons que cela peut être possible avec l'administration pour les conditions de travail de nos collègues.

Nouvelle représentation certes, mais les sujets qui nous occupent eux sont toujours bien les mêmes !  
Pour preuve, voici quelques doléances que l'UNSA souhaite d'ores et déjà porter à votre connaissance :

**- loi 3DS**

Nous tenons à renouveler toutes les alertes formulées sur le sujet, non seulement pour les personnels des DIR mais également pour ceux des DREAL. Les agents des services support souffrent, les agents concernés par les éventuelles mises à disposition souffrent également... et tout ça dans l'indifférence de certains managers qui ont uniquement œuvré pour leur repositionnement personnel!  
L'UNSA vous demande donc à nouveau de considérer cette souffrance au travail !

**- rémunération**

nous avons bien noté l'augmentation du point d'indice annoncée, mais pour l'UNSA c'est totalement insuffisant !  
La perte du pouvoir d'achat des agents du ministère ne sera pas comblée par ces pseudo-augmentations. Vous allez nous dire, monsieur le président, que ce sujet se traite au niveau de la Fonction Publique, alors nous vous demandons de porter ce sujet au niveau de la FP. Et ce ne sont pas les mesures annoncées au niveau du RIFSEEP qui viendront compenser ces insuffisances.

**- accidentologie dans notre pôle ministériel**

Nous reviendrons plus précisément sur nos remarques lors du point spécifique de l'accident mortel de la DIR Atlantique et sur les suicides lors de l'étude du point consacré. L'UNSA restera vigilante sur cet aspect précis de la formation spécialisée.

**- plan canicule**

Compte tenu des températures exceptionnellement élevées en ce mois de juin, l'UNSA vous demande d'anticiper la période estivale avec la préparation et la mise en œuvre du plan canicule (télétravail, horaires aménagés, etc ...)

L'UNSA vous demande une attention particulière pour les SACDD de la spécialité CTT. En effet, ces derniers travaillent dans leur véhicule qui est qualifié de bureau mobile. Alors pourquoi, aujourd'hui, ne bénéficient-ils pas tous de climatisation ? N'oublions pas non plus que tous les points de contrôle ne sont pas équipés de sanitaires et de points d'eau, et les véhicules non plus!!

L'UNSA demande la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour les SACDD de la spécialité CTT afin d'avoir une réelle réflexion sur leurs conditions de travail qui sont actuellement discriminantes pour les femmes. Nous souhaitons la rédaction d'un cadre de travail défini au niveau ministériel. Nous restons à votre disposition pour la mise en place rapide de nos doléances.

Merci de votre écoute.